

PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
Du 10 février 2025 à 15h30

Présents :

- Monsieur SACCO, Président du CSEE
- Madame DOS SANTOS, titulaire liste NS
- Madame LEGRAND, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame QUINTARD, suppléante liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS

Absents :

- Madame CYCUMAR, suppléante liste NS
- Madame EKOBO, titulaire liste NS
- Madame MERIC, titulaire liste NS

Présentation du bilan financier 2024 du CSE

Les œuvres sociales :

Il en ressort un résultat d'exercice 2024 négatif de 727.17 €. Cette somme est prise sur la trésorerie (comptes bancaires) du CSEE.

Au 31/12/2024, la trésorerie du compte des Œuvres Sociales se porte à 14 501.25 € (après virement de 13 531.50 € qui doivent être reversés sur le compte « Fonctionnement »).

34 salariés ont bénéficié d'une prise en charge de 70€ pour le « Sport Culture ». Les stagiaires peuvent en bénéficier et malgré l'information qui leurs est donnée, ils ne le réclament pas, contrairement à la billetterie cinéma.

La billetterie cinéma affiche une hausse des achats. Cette démarche reste avantageuse pour les salariés. Pensez à demander des E-Billets pour éviter de payer des frais de port.

Des chèques vacances d'une valeur de 140€ ont pu être distribués aux salariés sans faire de différence entre les 3 grilles de salaires, de même pour les chèques cadeaux de Noël d'une valeur de 190€.

Le fonctionnement :

Il en ressort un résultat d'exercice 2024 positif de 2 143.29€. Cette somme sera reportée sur la trésorerie du CSEE pour l'année 2025.

Au 31/12/2024, la trésorerie du compte Fonctionnement se porte à 18 545.74 € (après le virement de 13 531.50 € en provenance du compte « Œuvres Sociales »).

Vous trouverez en pièces jointes le détail du bilan du CSE et ses explications pour l'année 2024.

Le CSE a pu faire une légère économie sur la billetterie, les frais de tenues de compte, sur les dépenses relatives au fonctionnement ainsi que sur les formations des membres élus.

La trésorerie du budget de fonctionnement ne peut pas être reportée sur les œuvres sociales.

Rapport d'activité 2024 du CSE :

Il reprend et met en avant ce sur quoi les élus ont travaillé tout au long de l'année.

Nous vous laissons prendre connaissance du rapport joint au PV de ce CSE.



*Marion LEGRAND,
Secrétaire du CSEE.*

*Guillaume SACCO,
Vice-Président du CSEE.*



FONDATION
OLGA SPITZER

Agir pour l'enfance

SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE

DU VAL-DE-MARNE

***COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
D'ETABLISSEMENT***

RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL

2024

Tout au long de l'année 2024, les membres élus du CSEE et les représentants de la Direction ont échangé autour de l'activité du service.

Certains thèmes ont été récurrents lors des réunions, nous vous proposons donc de faire le point sur les principaux sujets ayant été abordés avec la Direction.

Suite au départ de plusieurs élus, le CSEE a procédé au remplacement des postes vacants au CSE Central, CSE, CSSCT et Référent Harcèlement et Agissements Sexistes.

A ce jour, 9 élues sont actuellement en poste en plus du Président du CSE, Guillaume SACCO :

Mme Cybèle VINCENT - Trésorière CSE et Elue de la CSSCT

cybele.vincent@olgaspitzer.fr

Mme Elise MOINARD - Trésorière adjointe CSE et élue du CSE-Central

elise.moinard@olgaspitzer.fr

Mme Marion LEGRAND - Éluée CSE et Secrétaire CSE

marion.legrand@olgaspitzer.fr

Mme Fernanda DOS SANTOS - Éluée CSE et Secrétaire adjointe CSE

fernanda.dos-santos@olgaspitzer.fr

Mme Alexandra MERIC - Éluée CSE / CSSCT et élue du CSE-Central

alexandra.meric@olgaspitzer.fr

Mme Mireille EKOBO - Éluée CSE / Secrétaire CSSCT

mireille.ekobo@olgaspitzer.fr

Mme Florence CYCUMAR - Éluée CSE et référent Harcèlement et agissements sexistes

florence.cycumar@olgaspitzer.fr

Mme Jasmine PETONZOPA - Éluée CSE

jasmine.petonzopa@olgaspitzer.fr

Mme Brigitte QUINTARD - Éluée CSE / CSSCT

brigitte.quintard@olgaspitzer.fr

Mouvements du personnel & Activité du service

Chaque mois, les membres du CSEE font le point sur les mouvements du personnel afin de faire un état des lieux sur le service.

Durant l'année 2024, il y a eu 9 arrivées et 13 départs toutes catégories professionnelles confondues, ainsi que 2 départs en retraite, un arrêt maladie longue durée et 5 congés maternité.

Nous soulignons une difficulté de recrutement, qui existe et qui perdure dans le secteur de la protection de l'enfance.

Un manque d'ordonnancement est à noter au sein du service. La DPEJ baisse son ordonnancement passant de 700 à 590 pour l'AEMO

Sur l'année 2024, le SSE 94 a pris en charge un nombre important de stagiaires au total de 13, toutes catégories professionnelles confondues.

Transfert du poste de documentaliste au siège.

Le CSEE a été consulté concernant ce point et les élus ont rendu un avis négatif argumentant sur le fait que le transfert du poste de documentaliste à la Direction Générale représente une perte sur le travail effectué au sein du SSE 94.

Ce transfert fait suite à la création du pôle « communication » au sein de la Direction Générale.

Projet immobilier du SSE94

Ce sujet a pu être abordé plusieurs fois lors de réunions CSEE et CSSCT, afin de suivre l'avancée de ce projet.

La Direction a retravaillé le Plan Pluriannuel d'Investissement à plusieurs reprises et l'a présenté auprès de la DPEJ et de la DTPJJ. Les représentants de la Direction ont également fait le choix d'informer les élus de l'avancée de ce dossier. Le dernier PPI a été déposé en fin d'année 2024, les financeurs ont jusqu'au 4 février 2025 pour nous apporter une réponse.

Conditions de travail / Hygiène et sécurité

A plusieurs reprises, les membres du CSEE et de la CSSCT ont mis en avant les problèmes informatiques rencontrés au sein du SSE94.

Un informaticien de la Direction Générale est venu en mai faire un point sur nos installations informatiques afin de faire des propositions.

Le SSE 94 a récupéré 5 ordinateurs récents du SSE 9, qui ont été distribués au sein du SSE 94 et du CSEE.

Les membres du CSEE et de la CSSCT ont également mentionnés différents problèmes d'hygiène au sein du service. Il y a eu des interventions concernant l'éradication des cafards et des souris sur le site de Choisy le Roi.

Différentes difficultés sont relevées comme récurrentes concernant l'hygiène des locaux et parties communes (cuisine, WC, salles d'entretiens,). Ce problème semble réglé par l'organisation de réunion de pôle sur le site de Choisy. Ce type de réunion est questionné sur le site de Créteil, mais n'est pas mis en place.

En parallèle, lors des CSE, nous avons étudié les contrats de ménage et repris point par point, afin de connaître leurs missions spécifiques. Il est apparu que certaines tâches n'étaient plus faites et que d'autres tâches ménagères incombent aux salariés (gestion de sa vaisselle, nettoyage des micro-ondes, nettoyage/désinfection/rangement des salles d'entretiens après utilisation, ...). Le nettoyage du réfrigérateur incombe à la société de ménage mais ce dernier doit préalablement être vidé toutes les fins de semaine par les salariés.

Les membres élus ont été informés que la Direction Générale souhaite gérer tous les contrats de ménage de la Fondation afin de mutualiser les services.

Concernant les petits travaux, les membres élus ont listé les demandes prioritaires et il est prévu de répondre aux nécessités. Certains travaux ont pu être réalisés, d'autres sont en attente au vu d'un possible déménagement.

Suite aux formations de sécurité, les membres élus ont fait remonter divers changements à effectuer. La valise rouge (en cas de confinement) et les armoires à pharmacie ont été vérifiées et installées dans chaque antenne.

Le CSE a également fait une étude de marché sur différents défibrillateurs et le prestataire retenu a permis, de par les tarifs qu'il pratique, de pouvoir acheter 3 défibrillateurs alors que le SSE 94 envisageait uniquement l'acquisition de 2 boîtiers.

Ces derniers ont été achetés dans l'année et seront installés début 2025 dans l'ensemble des services du SSE 94 (Créteil, Choisy Le Roi et la Réparation Pénale).

La nomination de professionnels comme étant guide-files ou serres files est questionnée suite aux formations sécurité. Les membres du CSEE ont mis en avant la nécessité de ne pas nommer des personnes précises.

Organisation du service

Les membres élus ont également questionné l'organisation suite au départ de l'agent technique. La Direction a pris la décision de répartir certaines missions qui incombent désormais aux équipes principalement vis-à-vis des véhicules ainsi qu'à l'assistante de direction.

Concernant les petits travaux (changement d'ampoules, volets cassés, fixer une étagère, ...), Monsieur ALVES fera dorénavant les travaux nécessaires en regroupant les demandes pour limiter les frais de déplacement et permettre une bonne prise en charge des besoins.

Risques Psycho-Sociaux

L'enquête pour suspicion de harcèlement s'est conclue en janvier 2024 et les salariés concernés ont été reçus individuellement par la Direction à la suite de cette enquête menée par les membres du CSEE en concertation avec la Direction.

DUERP/PAPRIACT

Les élus ont travaillé à plusieurs reprises sur ces thématiques. La Direction devait faire un retour en CODIR afin que les équipes puissent travailler sur ces documents.

La Direction Générale a fait un retour positif sur le DUERP précédent et sur la qualité du travail effectué. Les groupes de travail n'ont à ce jour pas pu être mis en place.

Formation des élus

Le Référent Harcèlement et Agissements sexistes de chaque CSE a été formé en novembre 2024. Cette formation est financièrement prise en charge par l'employeur.

Ses missions sont d'orienter (vers les autorités compétentes qui sont l'inspection du travail, la médecine du travail et le défenseur des droits,) d'informer (actions de sensibilisations) d'accompagner (recueil des faits, traitement des situations) les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Il a aussi pour rôle de réaliser une enquête interne suite aux signalements de faits dans l'entreprise.

Un salarié peut solliciter tout référent harcèlement et agissements sexistes de la Fondation. Il n'est pas dans l'obligation de saisir celui de son service.

Plan de développement des compétences

Suite à une réforme de la Direction Générale, c'est dorénavant le CSE Central qui est consulté et non les CSE locaux quant aux demandes de formations formulées par les salariés. Cela permet de mutualiser les formations et de permettre à un plus grand nombre de salariés d'y participer.

Congés

A la demande des salariés, les membres élus du CSEE ont questionné la modalité de prise des congés notamment sur l'obligation légale de prendre 4 semaines de congés légaux sur la période du 1er juin au 31 octobre.

La possibilité de transférer les congés trimestriels du 4ème trimestre sur la première semaine de janvier 2025 a également été questionnée dans le but de faciliter la continuité du service. A titre exceptionnel, la Direction Générale a accepté.

Budget des œuvres sociales

Malgré l'impact de la baisse de la masse salariale sur le budget des Activités Sociales et Culturelles (ASC) en raison des difficultés de recrutement dans le secteur social, les élus ont tout de même réussi à maintenir le niveau de versement des ASC aux salariés et aux stagiaires que les années précédentes.

Les élus du CSEE



FONDATION
OLGA SPITZER

Agir pour l'enfance

Service Social de l'Enfance

1, avenue Georges Duhamel

94000 CRETEIL

Tel : 01 49 56 58 00

Fax : 01 49 59 91 22

Service Social de l'Enfance du Val de Marne (94)

Comité Social et Economique d'Etablissement

Bilan - Comptes réalisés Activités Sociales et Culturelles (1,25%) 2024

BILAN - Activités Sociales et Culturelles 1,25%

Budget prévisionnel : 28 900,00 € <- Somme estimée en début d'année
Budget réel perçu au titre de l'année : 27 455,80 € <- Somme réellement perçue en fin d'année
Différence entre Budget prévisionnel et Budget réel perçu : -1 444,20 €

Comparatif entre le Budget Prévisionnel et le Budget Réalisé	Charges	REEL N - 1 2023	B.P. N 2024	REALISE N 2024	ECART (entre réalisé et prévisionnel)	Commentaires relatif au Bilan 2024
	Sport/culture	2 751,45 €	5 150,00 €	2 380,00 €	-2 770,00 €	Soit 34 remboursements : - 34 salariés (maximum 70 €) - 0 stagiaire (maximum 40 €)
	Billetterie cinéma - Nouvelle Lune (subvention sur les billets de cinéma et prise en charge par le CSEE des frais de gestion sur les achats de billets)	2 079,51 €	4 290,00 €	2 391,58 €	-1 898,42 €	556 billets de cinéma (= 5 209,10 € soit un prix moyen de 9,37€ par billet hors subvention CSEE) soit un cout moyen de 4,68 € par billet pour le salarié. La subvention prise en charge par le CSEE à été de 2 391,58 € soit 50% du prix du billet Le solde non utilisé qui reste sur le compte Nouvelle Lune au 31/12/2024 sera réutilisé pour le BP 2025 pour la somme de 1 898,42 €
	Billetterie cinéma (utilisation du site "Nouvelle Lune)	800,00 €	680,00 €	680,00 €	0,00 €	Mise à disposition du site internet "Nouvelle Lune" = 8 € par salarié inscrit sur le site (85 salariés)
	Chèques ANVC (vacances)	9 738,00 €	9 500,00 €	10 564,60 €	1 064,60 €	69 salariés ont bénéficié de 140 € 5 stagiaires ont bénéficié de 60 € 56 enfants de 16 ans maxi ont bénéficié de 10 €
	Carte Cadeaux (Noël)	13 830,30 €	9 400,00 €	13 531,50 €	4 131,50 €	69 salariés ont bénéficié de 190 € 5 stagiaires ont bénéficié de 60 € 54 enfants de 16 ans maxi ont bénéficié de 10 €
	Frais tenue de compte	55,20 €	55,20 €	55,20 €	0,00 €	Frais de tenue de comptes du Crédit Mutuel (4,60 € * 12 mois)
	Dépenses relatives au fonctionnement du CSE pour les ASC	0,00 €	200,00 €	0,00 €	-200,00 €	Frais de déplacement et frais de transport des élus en relation avec les ASC
	Buffet déjeunatoire	0,00 €	1 000,00 €	46,39 €	-953,61 €	Temps convivial partagé avec les salariés (galette des rois)
					0,00 €	
TOTAL DES CHARGES	29 254,46 €	30 275,20 €	29 649,27 €	-625,93 €	= Economies réalisées sur le budget prévisionnel	
Produits	REEL N - 1 2023	B.P. N 2024	REALISE N 2024	ECART (entre réalisé et prévisionnel)	Commentaires relatif au Bilan 2024	
Natixis - CDEJ périmés/perdus	0,00 €	853,51 €	853,51 €	0,00 €	CDEJ périmés/perdus au titre de l'année 2021 (Chèque déposé à la banque en 04/2023 mais perdu par la banque)	
Natixis - CDEJ périmés/perdus	0,00 €	262,40 €	262,40 €	0,00 €	CDEJ périmés/perdus au titre de l'année 2022 (Chèque encaissé en 2024)	
Natixis - CDEJ périmés/perdus	0,00 €	350,39 €	350,39 €	0,00 €	CDEJ périmés/perdus au titre de l'année 2022 (Chèque encaissé en 2024)	
				0,00 €		
				0,00 €		
TOTAL DES PRODUITS	0,00 €	1 466,30 €	1 466,30 €	0,00 €	-	
DIFFERENCE ENTRE LE BUDGET PREVISIONNEL ET LE REALISE	29 254,46 €	28 808,90 €	28 182,97 €	-625,93 €	= Economies réalisées sur le budget prévisionnel	

Résultat de l'exercice	Ecart entre le Budget réel à percevoir au titre de l'année et le réalisé		
	2023	2024	
	Budget réel perçu par le CSE pour l'année	30 700,67 €	27 455,80 €
	Réalisé de l'exercice (Charges - Produits)	-29 254,46 €	-28 182,97 €
Résultat de l'exercice	1 446,21 €	-727,17 €	

= Dépassement du budget réellement perçu par le CSE pour l'année en cours

Comptes bancaires	Sommes des écritures non pointées sur les comptes bancaires pour l'année N		
	2023	2024	
	Solde bancaire au 31 décembre	10 192,51 €	28 032,75 €
	Solde réel au 31 décembre (après rapprochement bancaire)	10 122,51 €	28 032,75 €
Différence (voir rapprochement bancaire)	70,00 €	0,00 €	



FONDATION
OLGA SPITZER

Agir pour l'enfance

Service Social de l'Enfance

1, avenue Georges Duhamel

94000 CRETEIL

Tel : 01 49 56 58 00

Fax : 01 49 59 91 22

Service Social de l'Enfance du Val de Marne (94)

Comité Social et Economique d'Etablissement

Bilan - Comptes réalisés Fonctionnement (0,20%) 2024

BILAN - Fonctionnement 0,20%

Budget prévisionnel : 4 600,00 € <- Somme estimée en début d'année
Budget réel perçu au titre de l'année : 4 393,08 € <- Somme réellement perçue en fin d'année
 Différence entre Budget prévisionnel et Budget réel perçu : **-206,92 €**

Comparatif entre le Budget Prévisionnel et le Budget Réalisé	Charges	REEL N - 1 2023	B.P. N 2024	REALISE N 2024	ECART (entre réalisé et prévisionnel)	Commentaires relatif au Bilan 2024
	Billetterie cinéma = "Nouvelle Lune" (prise en charge par le CSEE des frais de gestion sur les achats de billets)	169,75 €	355,25 €	190,75 €	-164,50 €	556 billets * 0,35 € de frais de gestion = 194,60 € de dépense réelle Le solde non utilisé qui reste sur le compte Nouvelle Lune au 31/12/2024 sera réutilisé pour le BP 2025 pour la somme de 164,51 €
	Frais tenue des comptes	102,36 €	102,96 €	103,50 €	0,54 €	Frais de tenue de comptes du Crédit Mutuel (8,58 € * 6 mois) + (8,67 € * 6 mois)
	Dépenses relatives au fct du C.E.	16,76 €	200,00 €	24,29 €	-175,71 €	Frais de déplacement et frais de transport des élus en relation avec le fonctionnement et/ou achat de Fournitures de bureau et matériel divers
	Accompagnement juridique	1 380,00 €	1 440,00 €	1 440,00 €	0,00 €	Abonnement pour 1 an
	Formation	0,00 €	1 900,00 €	0,00 €	-1 900,00 €	Il n'y a eu aucune formation payée sur 2024
	Frais d'avocat pour le CSE Central	534,40 €	491,25 €	491,25 €	0,00 €	Frais d'avocat pour le CSE Central (10% du budget fonctionnement)
					0,00 €	
					0,00 €	
					0,00 €	
TOTAL DES CHARGES	2 203,27 €	4 489,46 €	2 249,79 €	-2 239,67 €	= Economies réalisées sur le budget prévisionnel	

Produits	REEL N - 1 2023	B.P. N 2024	REALISE N 2024	ECART (entre réalisé et prévisionnel)	Commentaires relatif au Bilan 2024
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL DES PRODUITS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-

DIFFERENCE ENTRE LE BUDGET PREVISIONNEL ET LE REALISE	2 203,27 €	4 489,46 €	2 249,79 €	-2 239,67 €	= Economies réalisées sur le budget prévisionnel
--	-------------------	-------------------	-------------------	--------------------	---

Résultat de l'exercice	Ecart entre le Budget réel à percevoir au titre de l'année et le réalisé		
	2023	2024	
	Budget réel perçu par le CSE pour l'année	4 912,49 €	4 393,08 €
	Réalisé de l'exercice (Charges - Produits)	-2 203,27 €	-2 249,79 €
Résultat de l'exercice	2 709,22 €	2 143,29 €	

= Economies réalisées au 31/12 de l'année en cours sur le budget réellement perçu

Comptes bancaires	Sommes des écritures non pointées sur les comptes bancaires pour l'année N		
	2023	2024	
	Solde bancaire au 31 décembre	16 294,65 €	5 014,24 €
	Solde réel au 31 décembre (après rapprochement bancaire)	16 294,65 €	5 014,24 €
Différence (voir rapprochement bancaire)	0,00 €	0,00 €	

EXPLICATION DES DONNEES DU BILAN 2024

COMPTE ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES (ASC) – 1.25%

- **Sport/culture :**

La participation aux activités sportives et/ou culturelles est de maximum 70 euros par salarié ou maximum 40 euros par stagiaire une fois par an.

En 2024, le C.S.E.E. avait estimé une participation pour 65 salariés et 15 stagiaires. Au 31/12/2024, 34 salariés ont bénéficié de cette activité sociale et culturelle, ce qui a engendré une dépense à hauteur de 2 380.00 €.

- **Billetterie cinéma :**

Ces frais correspondent à la mise à disposition du site internet "Nouvelle Lune" pour 8 € par salarié inscrit sur le site (85 salariés) pour une somme total de 680.00 €.

- **Billetterie cinéma :**

Tous les salariés et les stagiaires peuvent bénéficier tous les mois de 6 places de cinéma à prix réduit avec la subvention de 50% du C.S.E.E. via leur compte sur le site Nouvelle Lune. Le prix moyen du billet (hors subvention) est de 9.37 € soit un cout moyen de 4,68 € par billet pour le salarié.

Depuis la crise sanitaire du Covid-19, la vente de billets de cinéma reprend petit à petit et est stable depuis 5 ans. En 2024, la vente de billets a été plus importante que les années précédentes.

Au 31/12/2024, 556 places de cinéma ont été vendues pour un coût de 5 209.10 € (part salariale + part C.S.E.E.). Sur cette somme, la participation C.S.E.E. est de 2 391.58 € correspondant à 50% du prix des billets vendus plus 194.60 € correspondant aux frais de gestion, soit un coût total de 2 586.18 €.

Billet électronique CGR (3 mois minimum)	17
Billet électronique Kinopolis (3 mois minimum)	30
E-billet Gaumont Pathé	174
Ebillet cinéChèque validité 12 mois	39
Ebillet cinéChèque validité 3 mois	125
E-billet Megarama National	18
EBILLET MK2 (3 mois minimum)	44
UGC National	109

Total de billets vendus =	556
----------------------------------	------------

La réserve de trésorerie 2024 placée sur le compte de Nouvelle Lune était de 4290.00 €, par conséquent, le solde non utilisé au 31/12/2024 est de 1898.42 € (4290.00 € - 2391.58 €).

Cette réserve financière non utilisée à fin 2024 sera réutilisée sur le budget de l'année 2025.

- **Chèques Vacances :**

Tous les salariés et les stagiaires peuvent bénéficier de Chèques Vacances ANCV sans condition d'ancienneté.

En 2024, 10 564,60 € ont été répartis comme suit :

- 69 salariés ont bénéficié de 140 €
- 5 stagiaires ont bénéficié de 60 €
- 56 enfants de 16 ans maximum ont bénéficié de 10 €

De plus, les élus du C.S.E.E. ont fait le choix pour cette année de ne pas faire de différence entre les salaires et n'ont donc pas appliqué les 3 différentes tranches de salaires.

- **Chèques Cadeau Noël :**

Tous les salariés et les stagiaires peuvent bénéficier de Chèques Cadeau Noël sans condition d'ancienneté.

En 2024, 13 531.50 € ont été répartis comme suit :

- 69 salariés ont bénéficié de 190 €
- 5 stagiaires ont bénéficié de 60 €
- 54 enfants de 16 ans maximum ont bénéficié de 10 €

Le solde des activités sociales et culturelles non dépensées a été réparti sur les Chèques Cadeau Noël d'où la somme élevée attribuée aux salariés et stagiaires par rapport aux années précédentes.

De plus, les élus du C.S.E.E. ont fait le choix pour cette année de ne pas faire de différence entre les salaires et n'ont donc pas appliqué les 3 différentes tranches de salaires afin de verser le maximum de Chèques Cadeau à l'ensemble des salariés. Ce choix a pu être fait en raison d'un nombre de salariés présents plus faibles que les années précédentes, permettant de répartir la dotation aux Chèques Cadeaux à moins de salariés et stagiaires générant une dotation individuelle plus élevée.

La somme de 190 € distribuée aux salariés correspondait au plafond maximum pouvant être distribué par salarié sans générer de charges sociales.

- **Frais tenue de compte :**

Les frais de tenue de compte bancaire pour le compte des ASC ouvert au Crédit Mutuel s'élèvent pour l'année 2024 à 55.20 €.

- **Dépenses relatives au fonctionnement du CSE pour les ASC :**

Il s'agit des frais relatifs aux déplacements des élus dans le cadre des ASC sur les sites de Choisy Le Roi et la Réparation Pénale (collecte des documents et distribution des Chèques Vacances et Chèques Cadeaux). Il n'y a eu aucune dépense au cours de l'année 2024.

Évènementiel :

Les élus du C.S.E.E. ont organisé une galette des rois en début d'année 2025. Toutefois certaines dépenses relatives cet événement convivial ont été effectuées en décembre 2024 pour la somme de 46.39€.

- **Bimpli (Chèques Déjeuner) :**

Les ristournes reçues par le C.S.E.E. pour les années 2021 et 2022 ont été encaissées sur l'année 2024 pour un montant de 1 466.30€.

Ces sommes versées par BIMPLI correspondent aux chèques de table perdus ou périmés au niveau national et doivent être affectées au budget des activités sociales et culturelles du C.S.E.E.

CONCLUSION :

Le budget perçu par le C.S.E.E. au cours de l'année est de	+ 27 455.80 €
Les recettes perçues par le C.S.E.E. au cours de l'année sont de	+ 1 466.30 €
Les dépenses correspondant aux activités sociales et culturelles ont été de	- 29 647.29 €

Le résultat de l'exercice (budget perçu + recettes - dépenses) est de **- 727.17 € (déficit)**

En raison de la baisse de la masse salariale due aux difficultés de recrutement qui touche le secteur du social, le budget annuel des ASC s'en trouve considérablement réduit. Entre l'estimation faite en début d'année pour l'ensemble des postes du SSE 94 et les cotisations réellement perçues pour les postes pourvus au cours de l'année 2024, il y a eu un manque à gagner de 1 444.20 € sur le budget des ASC. Ce sont autant d'Activités Sociales et Culturelles qui ne peuvent être distribuées aux salariés et stagiaires du SSE 94.

Le réalisé (recettes – dépenses) étant supérieur au budget perçu, le résultat de l'exercice 2024 est négatif de 727.17 €. Cette somme est prise sur la trésorerie (comptes bancaires) du CSEE.

EXPLICATION DES DONNEES DU BILAN 2024

COMPTE FONCTIONNEMENT – 0.20%

- **Billetterie cinéma :**

La prise en charge par le CSEE des frais de gestion sur les achats de billets se porte à 0.35 € par billet de cinéma.

556 places de cinéma ont été achetées au cours de l'année 2024 pour la somme de 190.75 €.

La réserve de trésorerie 2024 placée sur le compte de Nouvelle Lune était de 355.25 €, par conséquent, le solde non utilisé au 31/12/2024 est de 164.50 € (355.25 € - 190.75 €).

Cette réserve financière non utilisée à fin 2024 sera réutilisée sur le budget de l'année 2025.

- **Frais de tenue des comptes :**

Les frais de tenue de compte bancaire pour le compte du Fonctionnement ouvert au Crédit Mutuel s'élèvent à 103.50 € pour l'année 2024.

- **Dépenses relatives aux frais de fonctionnement :**

Il s'agit des dépenses de fournitures (enveloppes, timbres, ramettes de papiers, classeurs, pochettes plastiques, double de clés de bureau, etc ...) ainsi que les frais relatifs aux déplacements des élus (réunions du CSE-Central, déplacements à la banque, ...).

Ces frais s'élèvent à 24.29 € pour l'année 2024.

- **Abonnement juridique C.S.E.E. :**

La somme engagée pour l'accompagnement juridique au titre de l'année 2024 est de 1 440.00 €.

- **Formation pour le C.S.E.E. :**

Aucune formation n'a été réalisée par les élus, il n'y a donc pas eu de dépense au cours de l'année 2024.

- **Frais d'avocat pour le CSE Central:**

Ces frais d'avocat correspondent à 10% du budget Fonctionnement du SSE 94 et sont reversés au CSE Central afin qu'il puisse avoir accès aux conseils d'un avocat pour la somme de 491.25 €.

CONCLUSION :

Le budget perçu par le C.S.E.E. au cours de l'année est de	+ 4 393.08 €
Les recettes perçues par le C.S.E.E. au cours de l'année sont de	+ 0.00 €
Les dépenses correspondant au fonctionnement ont été de	- 2 249.79 €
Le résultat de l'exercice (budget + recettes - dépenses) est de	+ 2 143.29€ (excédent)

En raison de la baisse de la masse salariale due aux difficultés de recrutement, le budget annuel de fonctionnement s'en trouve considérablement réduit. Entre l'estimation faite en début d'année pour l'ensemble des postes du SSE 94 et les cotisations réellement perçues pour les postes pourvus au cours de l'année 2024, il y a eu un manque à gagner de 206.92 € sur le budget de fonctionnement.

Toutefois le réalisé (recettes – dépenses) étant inférieur au budget perçu, le résultat de l'exercice 2024 est positif de 2 143.29€. Cette somme sera reportée sur la trésorerie (comptes bancaires) du CSEE pour l'année 2025.